

1945-1958

LA CONSTRUCTION du LYCÉE JULES-RENARD.

LA VOIX DES RUINES

Comme nous l'avons vu dans le chapitre concernant l'histoire du Lycée pendant la période 1944-1951, la deuxième guerre avait été fatale au vieux Lycée. Dans la nuit du 15 au 16 juillet 1944, un bombardement anglais avait détruit toute sa partie centrale, ne laissant debout (mais en mauvais état) que les bâtiments le long de la rue de la Préfecture, le petit Lycée et l'internat. Nous avons vu comment ces bâtiments, plus ou moins étayés, furent utilisés de 1944 à 1960 pendant les années d'errance entre eux et les divers locaux provisoires puis le Musée, où le Lycée abritait tant bien que mal ses classes.

Reconstruire le lycée ?

L'histoire du nouveau Lycée Jules-Renard commence en fait à partir de ce moment.

On avait en effet parlé depuis longtemps de le reconstruire. Comme nous l'avons vu dans l'étude qui est consacrée à son époque, l'écrivain, Jules Renard, de retour dans son vieux Lycée, un an avant sa mort ¹ se souvenait qu'en 1881, le Préfet de la Nièvre, M. Levailant ² avait exprimé l'espoir que la ville de Nevers serait rapidement dotée d'un lycée neuf à l'exemple de Dijon où venait d'être construit le Lycée Carnot.

Divers projets avaient vu le jour, abandonnés l'un après l'autre. Finalement, juste au début de 1914, un terrain avait été choisi, avenue de Paris, un architecte, M. Camuzat, avait été nommé, mais la guerre avait tout arrêté.

Jules Renault avait eu connaissance de ce projet ³ : *J'aurais aimé présider cette cérémonie dans le Lycée moderne que la ville de Nevers se disposait à construire en un quartier bien aéré, avenue de Paris. Un jeune architecte de grand talent, Camuzat, m'avait montré ses plans au début de 1914 et avait bien voulu me demander quelques conseils au point de vue de l'hygiène. Il avait prévu des cours spacieuses, des jardins, des terrains de jeux, des salles claires pour la classe et l'étude, des réfectoires propres et gais, des dortoirs abondamment pourvus d'eau, des bains douches, etc ...: Il s'était efforcé de supprimer partout, même à l'entrée, l'aspect sombre et rébarbatif cher à nos aïeux, qui pensaient sans doute que la gravité des études ne saurait s'accommoder d'une architecture attrayante.*

La guerre est venue, la terrible guerre, dont le courage et les souffrances de vos aînés vous préserveront peut-être ; Camuzat fut tué dès les premiers mois : la France, quoique victorieuse, fut ruinée ; les villes ne peuvent plus suffire aux améliorations édilitaires les plus urgentes et voilà le projet d'édification du nouveau Lycée remis à une date inconnue.

Jules Renault espérait que ce projet ne tarderait plus à se réaliser : les Nivernais sont travailleurs, économes, parcimonieux quelquefois, bons administrateurs en tout

¹ Discours de Distribution des prix au Lycée de Nevers en 1909 (A.L.J.R.)

² Discours de distribution des prix du 2 août 1881 (A.L.J.R.)

³ Discours de distribution des prix du Dr Jules Renault du 12 Juillet 1925 (A.L.J.R.)

cas, et je suis convaincu qu'avant peu la ville de Nevers reprendra son programme momentanément abandonné, construira un Lycée doté de tous les avantages modernes, digne de son passé, de sa réputation de petite capitale et où afflueront les enfants du département.

L'immédiat après-guerre ne s'y prêtait pas, le temps passait. Dans les années 1930, on en avait à nouveau discuté, on avait fait de nouveaux plans, mais aucun projet sérieux n'avait été élaboré. On s'était contenté de réparer et aménager le vieux bahut « provisoirement » et en 1939, la guerre, encore une fois, avait tout annulé. Sans le bombardement de 1944, les vieux bâtiments, dont certains dataient des Jésuites, auraient-ils été démolis ?

Scepticisme général : y aura-t-il un nouveau lycée ?

La gestation du nouveau Lycée fut d'ailleurs longue et difficile. Si certains essayaient d'imaginer *le Lycée futur qui doit surgir quelque jour dans un cadre de verdure de la proche banlieue*, M. Grousset, Proviseur ⁴, en attribue la vision à un élève très, très, optimiste : *Il en a admiré les pelouses de jeux et s'est extasié sur son terrain de sport équipé à la moderne. Comme il s'est même laissé conter qu'un service spécial de transport était prévu qui mettrait la cité des études à la portée de tous les usagers, il lui est arrivé de rêver en s'endormant, qu'il était assis sur les molles banquettes d'un "bus" scolaire qui l'emportait à toute vitesse vers le thème latin ou les équations du premier degré...*

Mais un an après la destruction, du Lycée, M. Grousset, lui, n'est guère optimiste : *N'éveillons pas notre rêveur et laissons le à ce beau Lycée dont ses fils auront la joie de goûter le confort* (Il ne se trompait guère car en fait, il faudra presque une génération, treize ans, pour le réaliser). Il constate avec une belle métaphore, *qu'à la veille du jour où va s'inscrire au calendrier l'anniversaire de sa mort, l'âme de notre Lycée erre toujours à la recherche d'un corps*. Il est vrai que, comme il le constate : *Les ressources locales sont si faibles et les possibilités si réduites...*

Les premiers projets. L'apathie municipale.

Dès la rentrée 1944, la municipalité envisage entre autres hypothèses, la reconstruction du Lycée dans le cadre d'une cité scolaire, dont l'appellation variera, et qui sera finalement située dans le quartier du Banlay. Mais avant d'en arriver là, que de tergiversations !. Rappelons qu'une partie des édiles n'étaient guère favorables à une politique audacieuse de constructions scolaires.

C'est presque une tradition à Nevers depuis le XVI^e siècle. La Municipalité a maintes fois rechigné à financer le Collège puis les Etablissements qui lui succédèrent. Bien souvent c'est une autorité supérieure, les Ducs de Nevers, puis les représentants de l'Etat, qui lui "forceront la main". Le prétexte invoqué est toujours la "cherté" des projets, le montant élevé des dépenses et la modicité des ressources municipales.

Voir par exemple la "bataille" qu'il fallut livrer pour obliger la Municipalité à faire les travaux nécessaires pour que le Collège devienne Lycée en 1862. Il en fut de même en 1901, où après avoir voté le principe de la reconstruction du Lycée, la Municipalité, alléguant le coût des travaux, décida de ne rien faire et de simplement remettre en état les anciens bâtiments. (Ce qui finalement lui coûta encore plus cher pour un résultat peu satisfaisant) ⁵.

⁴ Discours de distribution des prix du 12 Juillet 1945 (A.L.J.R.)

⁵ Lettre de l'Inspecteur d'Académie au Proviseur, du 19 mars 1902 (A.L.J.R.).

Première ébauche d'une cité scolaire.

Au mois de Novembre 1944, l'Association des Parents d'élèves du Lycée et des Collèges de Nevers avait formulé un vœu pour que cette question soit étudiée. Le Préfet l'avait communiqué à l'Inspecteur d'Académie le 30 de ce mois. Le Proviseur avait établi un mémoire pour la reconstruction du Lycée, transmis par l'I. A. au Préfet le 9 janvier 1945. Celui-ci demanda à la municipalité, un programme d'ensemble pour le réaménagement et la reconstruction de ses locaux scolaires.

15 février 1945. Le préfet se fâche.

La réponse du Maire début février, ne le satisfait pas du tout et il se plaint de n'avoir reçu qu'un *"devis type" dressé pour les trois grands établissements prévus, d'après les données ministérielles pour une population déterminée, mais ne comportant aucune indication concernant l'emplacement et la disposition des locaux à édifier ou à reconstruire* ⁶. Il en déduit que la question ne paraît pas encore avoir été étudiée sur le plan local et du point de vue pratique.

Il relance donc la Municipalité pour obtenir qu'elle élabore un programme cohérent en fonction des terrains lui appartenant ou dont elle envisage l'achat et donc, qu'elle procède à une prospection complète des emplacements susceptibles de convenir à cet effet afin d'y empêcher des constructions neuves qu'il faudrait par la suite exproprier, il demande de même le recensement des terrains de sports existants ou à aménager. *Il devra être tenu compte dans l'établissement de ce programme, du plan de reconstruction et d'extension de la ville, de son plan d'équipement sportif et aussi des projets de la S.N.C.F. qui éventuellement pourraient modifier assez profondément l'aspect de la ville et même en déplacer le Centre.* Ce programme conditionne toute élaboration d'un avant-projet car ajoute-t-il, *les établissements à construire seront fonction de l'étendue de ces terrains, de leur configuration, de leur relief et de leur situation.*

Cette lettre nous montre que la Municipalité, à cette date, sans doute accaparée par d'autres problèmes, n'avait que des idées très vagues sur ce projet, qui n'avait, en fait, aucunement été étudié. Il était aussi question, comme nous le voyons, d'un déplacement de la gare, ce qui aurait effectivement modifié le centre-ville. L'avant-dernier paragraphe soulève un autre problème : le Préfet demande à l'Inspecteur d'Académie des informations sur les intentions de *l'Administration centrale* en ce qui concerne le maintien dans la Nièvre *d'une ou deux Ecoles Normales et [...] des établissements dits "Petits Lycées"*. La décision de supprimer ces derniers n'était donc pas encore prise ⁷.

1946. Un Lycée "provisoire" ?

Il fut même question à cette époque de commencer par la construction de bâtiments provisoires. M. Grousset,, Proviseur, alarmé par ce projet, écrivit à deux collègues qui avaient "bénéficié" de semblables constructions.

Le Proviseur du Lycée de Douai lui décrit sa situation : son Lycée détruit en 1940 a été remplacé par des baraquements en bois, eux-mêmes détruits en 1944 et remplacés à leur tour, par des constructions provisoires en « demi dur ». Pour lui, il a l'impression d'être passé d'un "stalag" à un "oflag" et il craint que le Lycée définitif ne soit indéfiniment retardé, et il conclut : *Quant à rendre plaisante la vie de l'internat, ou restituer au Lycée, l'âme collective qu'il avait avant-guerre et que toute maison d'éducation devrait avoir, il ne saurait en être question. Nous ne sommes plus qu'un*

⁶ Lettre du Préfet M. Jacquin à l'Inspecteur d'Académie du 15 février 1945 A.L.J.R.

⁷ Voir plus loin le chapitre concernant la fermeture du Petit Lycée

établissement d'enseignement avec campement annexé ⁸.

De même le Proviseur du Lycée Dupuy-de-Lôme de Lorient, qui se présente ainsi : *"je suis tout en baraques"* affirme qu'il n'en est pas enchanté, mais que c'est quand même possible de fonctionner ainsi. Après quoi il fait une longue énumération de tous les inconvénients et de toutes les précautions à prendre ⁹.

À Nevers, l'internat du Collège ¹⁰ de jeunes filles avait été administrativement rattaché au Lycée. Il semble qu'un projet de locaux provisoires avait inclus la mixité du Lycée en le fusionnant avec le Collège. M. Grousset, avait écrit au Proviseur du Lycée de Vesoul qui fonctionnait dans ces conditions.

Dans sa réponse, celui-ci se réjouit de ce que son Lycée ne soit plus seul de son espèce et explique quelle organisation, il a mise sur pied pour le faire fonctionner. En fait, seules quelques classes étaient mixtes, faute d'effectifs suffisants pour les doubler en "séparant les sexes" *Des dispositions particulières, matérielles et disciplinaires, ont été prises, pour que [...] aucun contact ne puisse s'établir entre les uns et les autres.* Il a même prévu des portes d'entrée distinctes pour les filles et les garçons. Cette ségrégation va même jusqu'au personnel de surveillance. *Le mauvais exemple peut venir d'eux ; des contacts, des relations, visibles entre maîtres et maîtresses, pourraient incliner les élèves à des comportements analogues. Je me débarrasse donc rapidement de ceux ou de celles qui ne me donnent pas satisfaction.*

Le moins qu'on puisse dire c'est que la mixité dans l'enseignement secondaire n'était pas à l'ordre du jour, nous verrons plus loin que le Ministère ne l'envisageait pas non plus.

1946. Le Préfet et l'Inspecteur d'Académie sont impatients. Il y a urgence absolue. Il faut un Lycée de mille élèves.

Mais si les édiles nivernais ne se dépêchent guère, par contre, le Préfet, représentant de l'Etat semble beaucoup plus pressé. Il en est de même bien sûr du Proviseur et de l'Inspecteur d'Académie. Inutile d'ajouter que les enseignants, élèves et parents ont hâte de voir s'élever de nouveaux locaux.

L'Inspecteur d'Académie écrit le 1^{er} octobre 1946 au Ministre en lui expliquant le point de vue du Préfet. Sa lettre se croise avec une lettre du Ministre qui lui fait part des interventions de M. Blandin en vue d'obtenir le retour du Musée à sa destination normale ¹¹ et qui menace même de demander la résiliation de la clause de donation si cette mesure n'intervient pas avant le 1^{er} octobre 1948. Le Ministre affirme qu'*il est de la plus grande importance de faire procéder au plus tôt à la reconstruction du Lycée de Nevers, et il demande à l'Inspecteur d'Académie de prendre contact avec les autorités municipales pour que, dès maintenant, un programme soit établi et qu'il soit procédé dans les plus brefs délais possibles, à la mise au point d'un avant-projet* ¹². Quelques jours plus tard l'Inspecteur d'Académie reçoit la réponse à sa lettre du 1^{er} octobre, le Ministre rappelle que *cette reconstruction doit intervenir dans les délais les plus brefs en raison de l'insistance que M. Blandin met à réclamer l'évacuation du Musée. Cette opération sera inscrite en première urgence dans le programme de reconstruction des*

⁸ Lettre du Proviseur du Lycée de Douai du 9 janvier 1946 A.L.J.R.

⁹ Lettre du Proviseur du Lycée de Lorient du 7 janvier 1947 A.L.J.R.

¹⁰ À Nevers, pas plus que dans la plupart des départements, il n'y avait de lycée de jeunes filles, mais seulement un collège communal. Encore n'avait-il pas de section Math-Élem, (ni certaines années de Sciences-Expérimentales) ce qui obligeait ces demoiselles à venir faire cette classe au Lycée.

¹¹ Le Musée municipal, établi dans l'ancien évêché, don de la famille Blandin, abritait la plus grande partie des classes du Lycée, dans des conditions peu pédagogiques et peu favorables à la conservation des bâtiments et des collections. La famille Blandin, menaçait de faire résilier le legs si ces locaux n'étaient pas rendus à leur destination de Musée.

¹² Lettre du Ministre du 7 octobre 1946 A.L.J.R.

établissements scolaires sinistrés. Voilà pourquoi il importe que, sans retard, la Municipalité fasse établir un avant-projet ¹³.

De même le Ministre suggère que les prévisions tiennent compte de l'accroissement probable des effectifs : *je crois qu'il ne serait pas exagéré de prévoir des bâtiments assez vastes pour recevoir un millier d'élèves.*

Par contre le Ministre ne veut pas dissocier la reconstruction du Lycée de celle du Collège Moderne et Technique de garçons et du Collège classique de jeunes filles. *Il est indispensable dans ces conditions qu'un plan d'ensemble soit, dès maintenant, dressé en fonction du terrain (18 hectares) dont on dispose.*

Il suggère même la conception d'ensemble d'une cité scolaire qui malheureusement ne sera pas retenue, et qui aurait certainement évité par la suite bien des conflits. *Apparemment on doit concevoir deux cités scolaires, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, comportant chacune une section classique, une section moderne et une section technique. Dans l'un et l'autre cas, on aura intérêt à substituer à la construction massive et d'un seul bloc, un ensemble de pavillons à usage nettement défini. Les services communs administratifs et d'enseignement constitueront la pièce maîtresse de la composition autour de laquelle s'ordonneront les bâtiments spécialisés. Ainsi on pourra aisément procéder à toutes les extensions rendues nécessaires par les circonstances sans être gêné par un plan trop rigide.*

Il reconnaît que, *par suite de l'importance des bâtiments à édifier et de la nouveauté de la formule à appliquer l'architecte qui sera chargé de l'étude du projet aura une tâche très lourde et très délicate.*

Nous soulignons le fait que le Ministre envisage bien *deux cités scolaires, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.* Comme nous le disions plus haut, pas question en 1946 de mixité.

Mais le Ministre semble avoir quelque doute sur la volonté des édiles nivernais et sur leur efficacité car il ajoute : *Je vous serais très obligé de bien vouloir notifier ces indications à M. le Maire de Nevers et de veiller attentivement à ce que tout soit mis en œuvre pour hâter le plus possible les études d'architecture.*

Il faudra attendre cinq ans pour avoir un début d'avant-projet. Et l'ultimatum déposé par les héritiers Blandin qui exigeaient le retour du Musée à sa fonction pour le 1^{er} octobre 1948 ne sera respecté que dix ans plus tard.

Or, à cette occasion au moins, tous les ministres intéressés étaient d'accord. Deux mois plus tard, le Ministre de l'Education Nationale, rappelant sa lettre précédente, informe l'Inspecteur d'Académie que *par lettre en date du 12 novembre 1946, M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme me donne son accord sur ce projet, et accepte de le comprendre dans les travaux à entreprendre en première urgence* ¹⁴. C'est dire que l'essentiel du financement était par avance assuré.

Mieux encore, comme le projet total risquait d'être trop long à mettre au point, le Ministre acceptait une étude sur le seul Lycée : *Il doit toujours être tenu compte du projet qui réserve une surface de 18 hectares, pour la construction future d'une cité scolaire. Mais il ne paraît pas nécessaire de procéder immédiatement et en une seule fois à l'expropriation de ce terrain ; il convient seulement de délimiter la surface et l'emplacement exact actuellement nécessaires soit 4 à 5 hectares.* Il demande que cette délimitation soit établie *sans tarder*. Et il ajoute, sans doute pour presser le mouvement, *J'attacherais un grand prix à être informé au plus tôt par vos soins, du résultat de vos*

¹³ Lettre du Ministre à M. J. Fayet, Inspecteur d'Académie du 21 octobre 1946. Passages soulignés par nous.

¹⁴ Lettre du Ministre du 19 décembre 1946

démarches. Notons au passage la formulation utilisée, assez rare dans le courrier administratif.

23 août 1947. Décision de principe.

Il ne fallut attendre qu'un an et demi pour obtenir une réponse de la Municipalité. Comme le rappelait M. Dubost, Maire de Nevers en 1955 ¹⁵: *Le 23 août 1947, le Conseil Municipal, pose le principe de la reconstruction du lycée de garçons sur les terrains du Banlay, dans l'espace prévu au plan d'aménagement pour la future cité scolaire et confie la direction de l'étude à M. Lurçat, chef d'atelier à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, auquel sont adjoints comme architectes d'opération MM Berthelot et Rouvet.*

André Lurçat un architecte célèbre et qui dérange.

L'architecte choisi, André Lurçat est un des plus grands architectes de son temps. Sa renommée internationale est aussi grande que celle de Le Corbusier ou de Perret.

Né le 27 août 1894 à Bruyères ¹⁶, il entra à l'école des Beaux-Arts de Nancy en 1911. Diplômé de l'École des Beaux-Arts à Paris en 1923, il travaille dans le cabinet de Robert Mallet-Stevens. Il construit à partir de 1924, avec l'appui de son frère le peintre Jean Lurçat, un ensemble d'ateliers d'artistes qui fait de lui l'un des architectes modernes les plus en vue. Il est membre fondateur des CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne) avec, entre autres, Charles-Edouard Jeanneret dit Le Corbusier. Mais il prend position pour un modernisme modéré en 1929.

Très engagé politiquement, membre du Parti Communiste, André Lurçat édifie en 1933 pour la municipalité de Villejuif, le groupe scolaire Karl-Marx. Fort de ce succès, il est invité à Moscou en 1934 et y travaille jusqu'en 1937. Après avoir participé à la création du Front national des architectes résistants, il est chargé en 1945 du plan de reconstruction de Maubeuge. Membre du conseil d'architecture du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, professeur à l'École nationale supérieure des Arts décoratifs de Paris puis à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris entre 1945 à 1947, il reçoit, après 1955, les commandes de municipalités de la banlieue parisienne. Il est architecte et urbaniste en chef de la ville de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) où il construit en 1950 la cité Paul-Langevin et l'unité de quartier Fabien. Il est également urbaniste de plusieurs communes dans la région de Nancy. Il est mort le 11 juillet 1970 à Sceaux.

Son choix pour le projet de cité scolaire de Nevers était significatif. Sa proposition ¹⁷ *est à placer dans la continuité de ses recherches fonctionnalistes d'avant-guerre.* Il prévoit un bâtiment à plusieurs niveaux constitué de larges couloirs de circulation, des deux côtés desquels, s'ouvrent alternativement des salles de classe *de plan parabolique favorisant la focalisation de l'attention des élèves sur le professeur*, la chaire étant située au foyer de la parabole. Au rez-de-chaussée un vaste hall d'entrée et 4 classes, dans les niveaux supérieurs 6 classes, aux deux extrémités du couloir central les escaliers. Les premiers plans sont datés de 1948 et portent comme titre *Lycée de garçons et de filles, Nevers 1948*. Nous savons que ce premier projet sera refusé et que Lurçat devra le remanier pour en diminuer le coût.

Ceci conduit à se poser quelques questions. Lurçat, malgré les chantiers considérables dont il était chargé, notamment pour reconstruire la zone sud du département du Nord, et imaginer divers ensembles urbains à Saint-Denis, avait cependant élaboré très vite le plan général du Lycée. Pourquoi la mise au point de son

¹⁵ Discours du Maire pour la pose de la première pierre le 27 juin 1955.

¹⁶ Source : notice de Wikipedia.

¹⁷ Nous citons ici (passages en italiques) un article paru dans *Nevers, ça me botte*, septembre 2007.

dossier a-t-elle duré encore deux ans ? Autre question : le titre porté sur son plan est bien *Lycée de garçons et de filles*. Lui avait-on demandé d'imaginer un lycée mixte ? ou bien pensait-il faire deux lycées jumeaux ?, pourtant le mot *Lycée* est bien au singulier. Nous ne savons pas très bien quelle était la nature de ses relations avec les édiles nivernais. Est-ce que ses orientations politiques ont joué en cette période de début de la « guerre froide » ?

19 mai 1950. Enfin un projet !

Il faudra donc encore attendre deux ans et demi pour avoir le projet demandé.

En effet, comme indiqué ci-dessus, un premier programme élaboré par M. Lurçat avait été rejeté par le Ministre parce qu'il le jugeait trop important et trop coûteux. Enfin en 1950, un programme complet est soumis au Conseil Municipal.

Ce ¹⁸ programme de travaux comportant l'externat et l'internat du lycée soit deux blocs d'un total de trente-deux classes, six dortoirs, moitié d'un bloc de services communs et moitié d'un bloc d'enseignements spéciaux (ces deux derniers devant dans l'avenir être communs avec les deux lycées garçons et filles), approuvé par le Conseil Supérieur des Bâtiments Civils de France, est soumis le 19 mai 1950 au Conseil municipal et accepté, mais sous certaines réserves d'ordre financier à raisons d'exigences du Ministre de l'Éducation Nationale concernant les logements du personnel.

À cette occasion, le Maire, M. Durbet, remercie vivement l'Inspecteur d'Académie pour l'efficacité du soutien sincère que vous avez bien voulu apporter, tant à M. Lurçat qu'à la Municipalité de Nevers, au cours de cette première phase de la procédure. Il affirme que nous envisageons la construction rapide du nouveau Lycée internat et externat, selon l'implantation prévue sur les terrains du Banlay ¹⁹.

Il semble donc qu'à cette date, de mai 1950, rien ne s'opposait à cette réalisation. Les réserves d'ordre financier ne portant que sur les logements de fonction pouvaient être facilement levées. Le processus de lancement du chantier pouvait, de toutes manières, démarrer. C'est ce que semble affirmer le Maire, M. Durbet.

Que se passe-t-il entre mai 1950 et septembre 1951.

Comme l'explique l'article de *Nevers ça me botte*, cité plus haut, l'histoire de ce qui s'est passé entre le printemps 1950 — période d'approbation du projet Lurçat — et l'automne 1951 — période d'abandon de ce projet et de désignation d'un nouvel architecte — est à écrire précisément. On ne comprend pas en effet pourquoi, tout le monde (Ministère, Académie et Municipalité) étant d'accord, les appels d'offre ne furent pas immédiatement lancés.

En fait, personne n'a apporté un éclairage indiscutable sur cette énigme. On en est réduit à des suppositions et des supputations. L'auteur (non identifié) d'un autre article portant sur cette énigme, dans le *Nevers ça me botte* déjà cité, le sous-titre : *le choix du préfet Yves Cazaux*. Il semble imputer à celui-ci l'entière responsabilité de l'éviction de Lurçat et de son remplacement par Pierre Dufau. Son argumentation, fondée sur la personnalité des protagonistes et sur le climat politique de l'époque, étaye fortement cette hypothèse.

L'auteur de l'article cité déclare en effet : *En mars 1951, le préfet Yves Cazaux arrive à Nevers [...] Il était jusque là en poste à Amiens, dans la responsabilité de délégué général du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour le département de la Somme. L'information prend du sens, quand on sait que l'architecte en chef de la reconstruction d'Amiens n'est autre que ... Pierre Dufau !* Nous pouvons

¹⁸ Discours du Maire pour la pose de la première pierre le 27 juin 1955.

¹⁹ Lettre du Maire du 28 janvier 1950 A.L.J.R.

ajouter que le lien personnel entre Cazaux et Dufau devait être plus important car nous les retrouvons plus tard comme co-auteurs d'un important ouvrage sur l'architecture moderne ²⁰.

À partir de cette constatation, le journaliste pose une problématique : Que peut-on imaginer alors ? Que Lurçat a été la victime d'un misérable « copinage » ? Que la proposition de Lurçat était si faible, ou Lurçat tellement en retrait lui-même sur ce dossier, que le préfet Cazaux a été contraint de trouver un remplaçant en urgence et s'est alors tourné vers un professionnel de sa connaissance ? Rien ne permet de conclure.

Cette première partie de la problématique est intéressante, mais il est facile de remarquer que lorsque le préfet Cazaux est nommé à Nevers en mars 1951, le projet Lurçat a été définitivement adopté et la procédure de mise en œuvre lancée. D'autre part, ce projet correspondait bien au cahier des charges définies par le Ministère, et Lurçat ne devait pas être réticent à son sujet car il a repris ce type de structure architecturale dans des projets ultérieurs.

L'auteur de l'article que nous étudions avance une autre hypothèse, celle de la vraisemblable distance idéologique entre le communiste Lurçat et le préfet, dont il rappelle qu'il était entré dans le corps préfectoral en 1942, (donc sous le régime de Vichy) et qu'il fut le biographe de René Bousquet. ²¹ Il était en réalité son ami et lors de son procès témoigna en sa faveur. Il a aussi publié, en 1995, un livre plaidoyer : René Bousquet face à l'acharnement. Ce qui est sûr c'est qu'il était farouchement hostile au communisme. L'épisode de la cabale contre le professeur de philosophie du Lycée en 1952-1953 le montre bien. Voir ci-après, le chapitre correspondant.

22 septembre-30 octobre 1951 - Abandon du projet.

Le Maire tenta de renégocier avec le *Conseil Supérieur des Bâtiments Civils de France*, sur les réserves formulées par le Conseil Municipal au sujet des logements de fonction.

Que se passa-t-il réellement ensuite ? Me Dubost, le successeur du Maire qui avait fait adopter le projet Lurçat, semble rejeter la responsabilité du rejet définitif de celui-ci, aux exigences du Ministère. En effet, dans son discours du 25 juin 1955 (pose de la première pierre), il affirme que celui-ci, tout en exigeant une réduction des coûts notamment sur les logements du personnel avait "*malgré les démarches du Maire, assorti l'avis favorable qu'il formulait d'une condition irréalisable, savoir : la construction d'un bloc expérimental, la conception des bâtiments en forme parabolique, leurs couvertures en terrasses*" ²² le tout sans dépasser, bien entendu, le budget prévu au départ.

Me Dubost ne semble pas très au courant du projet Lurçat qui, dès le début, comportait effectivement des salles de classe de forme parabolique. À notre connaissance, il n'a jamais été question que les bâtiments eux-mêmes fussent de cette forme. Le projet Lurçat avait bel et bien reçu l'avis favorable des autorités. Les exigences complémentaires du Ministère ne portaient que sur les logements du personnel.

Le projet adopté par le Conseil Municipal le 19 Mai 1950, fut finalement abandonné par lui ²³.

²⁰ *Programme et prospective dans la construction*, Paris, 1969.

²¹ Yves Cazaux (Paris, 12 juin 1909-11 juillet 1999) : préfet, mémorialiste et auteur d'ouvrages historiques. Il faut citer en particulier : *Journal secret de la Libération—6 juin 1944—17 novembre 1944*, Paris, 1975.

²² Discours du Maire pour la cérémonie de la pose de la première pierre. A.L.J.R.

²³ Délibérations du 22 Septembre et 30 Octobre 1951

Désignation d'un autre architecte.

Dans la même séance du 30 octobre 1951, le Conseil Municipal faisait appel à M. Pierre Dufau, *réalisateur du Lycée d'Amiens* (selon Me Dubost, mais en réalité la cité scolaire d'Amiens date de 1957 et a donc été conçue après le Lycée Jules-Renard, mais peut-être avait-il reconstruit auparavant un autre lycée), pour lui présenter un projet qui devait être limité à l'externat, le Maire ayant obtenu que l'État prenne à son compte personnel la construction de l'internat.

Si l'on comprend bien le déroulement des opérations, il semble que dans la même séance, le Conseil ait abandonné le projet précédemment adopté et désigné le nouvel architecte. Or normalement, après l'abandon du premier projet, il aurait dû y avoir un appel d'offre permettant aux architectes intéressés de concourir. On ne sait d'ailleurs pas, non plus, comment le marché avec André Lurçat avait été conclu en 1947. Y avait-il eu appel d'offre et compétition ? On ignore également si la rupture du contrat avec Lurçat a donné lieu au versement d'une indemnité comme c'est l'usage.

Toujours est-il que la désignation de Pierre Dufau semble bien « préfabriquée ».

L'architecte Pierre Dufau.

Le nouvel architecte choisi n'était pas de moindre importance qu'André Lurçat. Pierre Dufau (né le 21 juin 1908 à Arras et mort le 26 septembre 1985 à Paris) est un architecte et urbaniste très connu. Fils d'architecte, il est élève de l'École nationale supérieure des beaux-arts au sein de l'atelier de Gabriel Héraud. Diplômé en 1937, il est premier second grand prix de Rome en 1938. Plus jeune que Lurçat, il ne commence à se faire connaître qu'après guerre. À partir de 1944, il est en charge des travaux de reconstruction d'Amiens, meurtrie par les multiples bombardements. Il a été architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux. En 1951, il avait donc une notoriété certaine

Lancé après guerre grâce à sa réflexion particulière sur les immeubles de bureau destinés aux sièges sociaux, il est à la tête d'une des plus grandes agences des Trente glorieuses, avec plus de 600 réalisations à son actif. Le nombre d'affaires de tout genre enregistrées par l'agence dépasse le total étonnant de 1500.

Pierre Dufau est, lui aussi, un architecte engagé, quoique politiquement moins marqué que Lurçat. Adversaire pendant la guerre de l'Ordre des Architectes créé par Vichy, il publie de nombreux articles à la Libération, définissant les règles à promouvoir pour le logement social et l'élimination des taudis, travail qui le conduit à créer au Plessis-Trévisse la cité d'urgence demandée par l'Abbé Pierre. Il est l'auteur de plusieurs livres polémiques sur l'architecture de son temps.

Urbaniste, il est le seul à avoir, à la fois, reconstruit une ville ancienne, Amiens, et construit une ville nouvelle, Créteil. Il a construit tous les types possibles de bâtiments.

12 novembre 1951 réunions d'information.

Le 12 novembre 1951 deux séances d'information ayant pour objet la future cité scolaire ont lieu, la première à la Mairie, présidée par Monsieur le Député Maire, la seconde à la préfecture, présidée par le Préfet. L'Inspecteur d'Académie et le Proviseur (M. Demuth) y assistaient, le Recteur n'était présent qu'à la seconde ²⁴.

Août – septembre 1952 – Le premier projet Dufau.

Dix mois après, M. Dufau soumet ses plans au Conseil les 11 août et 13 septembre 1952.

²⁴ Rapport du Proviseur du 31 décembre 1951

Différentes modifications sont demandées par le *Service des Constructions Scolaires du Ministère de l'Éducation Nationale* et par le *Conseil Supérieur des Bâtiments Civils de France*.

Juin 1953 – février 1954. Deuxième projet Dufau.

L'architecte revoit sa copie et son nouvel avant-projet est adopté le 29 juin 1953. Le projet définitif est adopté le 13 février 1954 par le Conseil Municipal.

Rejet du projet de 1954 par le Ministère.

Mais le Ministère retarda l'acceptation de ce second projet, (celui de février 1954), essentiellement, parce qu'il le jugeait trop important et trop coûteux.

Dans celui-ci, comme le confirment les observations présentées par l'Inspecteur Général chargé des constructions scolaires, il n'était pourtant plus question que d'un externat de seulement 700 élèves, 27 classes au total, plus 6 études et W.C. (comme on l'a vu plus haut, l'internat était pris en charge directement par le Ministère). Nous rappelons que cet externat devait en principe recevoir tous les élèves du Lycée (1^{er} cycle et 2^{ème} cycle) et ceux du Petit Lycée (classes primaires). Or dès la rentrée de 1958, bien que les locaux finalement construits fussent plus vastes que prévu dans ce projet, et que les classes primaires n'aient jamais été transférées au Banlay, ils se révélèrent insuffisants. Encore une fois, on avait prévu trop petit.

Les critiques adressées à ce projet, portent essentiellement sur le coût de l'opération : *"Le prix "courant" de l'externe ne dépasse pas sur nos meilleurs chantiers 300 000 Francs. À Nevers, ce prix atteint 500 000 Francs."*

Quant aux observations de détail, elles sont toutes du même type : *"Dans un externat, il n'y a pas de parloir ; on en prévoit un de 90 m² et un dépôt de 55 m²", "L'architecte semble s'être ingénié à dépenser inutilement de la surface : salle de musique de 110 m² & dépôt de 26 m² = 136 m²" "Le Hall est trop vaste (120 m²). Une fois encore la Direction de l'Enseignement du Second Degré s'élève contre ce gaspillage systématique de la surface. Les études ont 88 m² contre 80 demandés".* Et il conclut au rejet du projet ²⁵. Nous pouvons déjà remarquer que la première critique portant sur le parloir ignore qu'un internat était bien prévu, à la charge de l'État, et qu'il fallait donc un parloir situé à l'externat pour les visites des parents des pensionnaires. Le situer dans les bâtiments de l'internat aurait tout compliqué vu la topographie des lieux.

De plus le projet en question avait déjà été réduit de 130 m² à la suite des premières observations et les surfaces excédentaires par rapport aux normes n'étaient au total que de 85 m² sur une surface totale de planchers de 8000 m² pour tout l'externat, soit environ 1% ²⁶.

Fort heureusement le projet réalisé in fine fut un peu plus vaste puisque le lycée Jules-Renard pouvait théoriquement accueillir environ 1000 élèves au lieu des 700 prévus au départ.

17 Octobre 1954. Acceptation finale du projet de 1954 modifié.

Enfin, après les dernières retouches demandées par le Ministère, le dossier d'adjudication est présenté le 27 septembre 1954 et, par arrêté du 17 octobre 1954, M. le Ministre de l'Éducation Nationale donne son agrément au projet et en fixe le financement ²⁷.

²⁵ Observations de la Direction de l'Enseignement du Second Degré du 23 Mars 1954 : A.L.J.R.

²⁶ Réponse de M. Dufau Architecte du 1er Avril 1954 : A.L.J.R.

²⁷ Discours du Maire pour la cérémonie de la pose de la première pierre. A.L.J.R.

6 avril 1955. Début de la construction ... Enfin !

Les adjudications ont lieu le 17 janvier 1955, le premier ordre de service a été donné le 11 mars et l'entreprise Perignon ouvrait théoriquement le chantier le 21 mars. L'ensemble des travaux du Lycée devait être achevé pour la rentrée de 1957. En fait il y eut un an de retard pour l'externat et deux pour l'internat. Pour les abords, terrains de sports, cours, jardins etc..., les travaux traînèrent encore plusieurs années.

Le 6 avril 1955, commencent donc réellement, les travaux de construction du nouveau Lycée, en pleine campagne, dans une zone de prairies marécageuses, au-delà d'un petit hameau de maisons ouvrières, dans un quartier perdu nommé le Banlay.

27 juin 1955. Pose de la première pierre.

La première pierre fut officiellement posée le 27 juin 1955 en présence du Recteur de Dijon, M. Bouchard, du Préfet de la Nièvre, M. Vaughon, du maire, Me. Dubost, du Député ancien Ministre, M. Mitterand et du Proviseur, M. Demuth . Une foule de personnalités y assistaient, dont les signatures remplissent plusieurs pages du Livre d'Or du Lycée.

Il y eut quatre discours : M. Demuth remercia tous ceux qui avaient œuvré pour cette réalisation, Me Dubost, lui-même ancien élève et vice-président de l'Amicale, après avoir rappelé le vœu de Jules Renard de voir construire un Lycée neuf ²⁸, évoqua l'histoire du Lycée, de Juillet 1944 à ce jour, et celle des sept années d'efforts des municipalités successives pour faire aboutir ce projet. Nous avons abondamment utilisé son texte dans les pages précédentes. M. Vaughon expliqua ce que serait la "Cité Scolaire" dont l'externat du Lycée n'était que la première réalisation. Quant au Recteur : M. Bouchard, il souligna l'importance symbolique de cette construction, dans une ville marquée par les destructions de la guerre, et un pays affaibli et appauvri, qui mettent leurs espoirs dans le développement et la démocratisation de l'enseignement. ²⁹.

Le journaliste de service (R.-J. Guyot)³⁰ évoque les profondes et vastes tranchées qui s'ouvrent sur *"ce vaste terrain ouvert sur un horizon tout champêtre"*. Des coffrages s'élevaient déjà. Contre l'un d'eux, on avait dressé la tribune officielle, *"de façon que son plancher affleurât le haut d'un mur en construction"* sur lequel allait être posée la première pierre. Le journaliste semble avoir été frappé par *"le paysage étrange offert par ces centaines de personnes assemblées sur le terrain bouleversé, au milieu des tas de sable et des bétonneuses, par ces fanions tricolores claquant au vent sur ce paysage lunaire"*.

Parmi ces centaines de personnes, il y avait, bien entendu, beaucoup de curieux *"qui n'attendaient qu'un prétexte pour venir faire connaissance avec ces lieux aussi inconnus que ceux de la forêt amazonienne, et qui, depuis si longtemps pourtant, défraient la chronique nivernaise"*, mais aussi les notabilités de la Nièvre, le personnel du Lycée et tous les élèves, et beaucoup d'anciens professeurs et anciens élèves.

1957. Le Lycée "Jules-Renard" ... enfin.

Un an après la pose de la première pierre, l'Amicale des Anciens Elèves exprimait le vœu que le Lycée porte le nom de Jules Renard ³¹.

Il semble qu'on ait hésité sur cette appellation. Selon les souvenirs d'un ancien élève, le président de l'Amicale, Achille Naudin, avait proposé deux noms : Romain

²⁸ Discours pour la Distribution des Prix de 1909.

²⁹ Discours publiés in extenso dans le "Journal du Centre" du 28 Juin 1955 et jours suivants

³⁰ Les citations qui suivent sont extraites de son article du 28 Juin 1955.

³¹ Assemblée générale du 24 Juin 1956.

Rolland ou Jules Renard. Le premier était celui d'un grand écrivain mondialement connu, mais dont les positions politiques en 1914 -1918, contre la guerre, puis en faveur de l'URSS, suscitaient, notamment en Nivernais, pas mal de réticences. Le second était sans doute plus rassurant et en tout cas directement lié au Lycée dont il avait été un élève.

Le compte rendu de cette séance ³² montre bien d'ailleurs, toutes les positions contradictoires à propos du nouveau Lycée. Et tout d'abord, à propos de l'emplacement choisi. Bien que la construction ait débuté depuis plus d'un an, certains remettaient tout en question. *Immédiatement, on reparle (inévitablement) de l'endroit choisi pour l'implantation du nouveau Lycée. Et les mêmes désaccords subsistent ...*

L'exil du Lycée au Banlay inquiète de nombreux anciens. Pourquoi notre association n'a-t-elle pas été appelée à donner son avis sur une question qui l'intéresse au plus haut point ?

À ceux qui souhaitaient voir le Lycée reconstruit à son emplacement actuel (et non pas seulement pour des raisons d'ordre sentimental), il est répondu que la superficie disponible ne répondait pas aux besoins actuels et sans doute moins encore aux besoins de l'avenir. Jules Renard, nous fait-on remarquer, n'a-t-il pas lui-même exprimé le désir "que le Lycée actuel s'envole vers d'autres lieux" ?

La solution adoptée permet d'autre part de réunir un certain nombre d'enseignements. C'est ainsi que le Centre d'apprentissage féminin et l'École Normale pourront être édifiés incessamment.

Ce dernier point prouve que l'on songeait d'abord à réinstaller le Centre d'apprentissage (La Cordée) et l'École normale, sans penser encore au Collège de Jeunes Filles.

Le débat sur l'emplacement de Jules-Renard, ainsi résumé, ne faisait que reprendre les positions contradictoires au sujet de la reconstruction du Lycée qui, pendant trente ans, avaient finalement empêché toute décision avant 1914 comme on l'a vu dans le chapitre consacré à ces atermoiements (chap. 1880 - 1939).

La question des équipements sportifs, apparemment "oubliés" dans les plans, préoccupait bien sûr l'Amicale M. *Delarras s'inquiète de savoir si un plan d'éducation physique a été élaboré dans le nouveau site. Le vice-président, Dubost, maire de Nevers, le rassure pleinement à ce sujet.* En fait rien n'était prévu, et le Lycée ouvrira sans aucun équipement sportif.

Le patriotisme local apparaît à propos de la décoration, à laquelle les établissements publics devaient consacrer une somme égale à 1/1000 du montant total des travaux. *Des membres se plaignent que l'on n'ait pas accordé la préférence pour la décoration à des artistes nivernais, à quoi M. le Maire rétorque que c'est l'Instruction publique qui choisit ses artistes. Cependant, la municipalité a demandé et obtenu qu'un Nivernais, M. Bringuier, se fasse attribuer un décor.*

Pour le nom du Lycée, la discussion est biaisée. Il y avait déjà eu une allusion à Jules Renard à propos de l'exil au Banlay. Le président Achille Naudin en était partisan et en avait discuté d'avance avec d'autres membres du Comité de l'Association et notamment sans doute, avec Dubost qui est à la fois vice-président de l'Amicale et Maire de Nevers. En fait c'est lui qui va lancer le nom de Jules Renard dans la discussion, un peu comme si cette idée venait de la Municipalité.

À cette assemblée générale de l'Amicale, il est à nouveau question de l'organisation d'une journée Jules Renard. M. le Maire estime qu'il faut persévérer dans cette intention

³² C.R. in BL Amicale, 86^e année, 1959, p. 23-24

et que cette manifestation pourrait se faire au moment de l'inauguration du nouveau Lycée auquel on donnerait le nom de Jules Renard.

Cette suggestion est retenue par l'assemblée unanime qui émet un vœu pour que le Lycée s'appelle : Lycée Jules-Renard.

On a l'impression que cette décision unanime a été soigneusement suggérée à l'assemblée pour couper court aux nombreuses autres propositions. En effet, au cours du banquet qui suivit, le président Achille Naudin revint sur ce point. *Il reprend le vœu émis par l'assemblée au sujet de l'appellation du nouveau Lycée. Jules Renard est sans doute la personnalité la plus représentative parmi d'autres lycéens illustres : Adam Billaut, Claude Tillier, Georges Duhamel, Javillier, sans compter Franc-Nohain qui a déjà été honoré.*

Le nom de Jules Renard qui a été externe au Lycée de la 6^e à la 1^e rayonne au-delà de nos frontières et nous sommes d'accord pour joindre notre suggestion au vœu de la Municipalité et de l'Administration du Lycée.

Or, d'après les autres documents à ce sujet, et leur chronologie, c'est le vœu de l'Amicale qui a été repris par le Conseil d'Administration du Lycée six mois plus tard, puis par la Municipalité et non l'inverse. Pourquoi donc, Achille Naudin présente-t-il ainsi ce processus ?.

Remarquons aussi un curieux amalgame, ni Adam Billaut, ni Claude Tillier n'ont été élèves du Collège de Nevers (qui n'était pas encore un lycée à leur époque) et Duhamel n'y a passé que trois mois. Par contre les fils des deux premiers ont été élèves du Collège de Nevers.

En ce qui concerne Maurice Javillier, nous renvoyons à la notice qui lui est consacrée dans la partie 1944 -1958 de notre étude. Ce fut bien un ancien élève du Lycée et un savant éminent, mais qui n'avait pas la notoriété de Jules Renard.

Il est curieux aussi que Naudin n'ait pas cité dans cette liste, un autre collégien illustre, Achille Millien. En effet, avant 1914, son nom avait été proposé par l'Amicale pour dénommer le Lycée de Nevers, proposition qui n'avait pas été retenue par le Ministère.

Le Conseil d'Administration reprit ce vœu ³³ et le Conseil Municipal, à l'unanimité, décida d'attribuer le nom de Jules-Renard au Lycée de garçons dans sa séance du 10 Janvier 1957, appellation confirmée par un arrêté ministériel du 10 Juillet 1957.

Juin 1957 - Catastrophe à l'internat

Quant à l'Internat, il joue de malchance : le "*Vendredi 21 juin 1957, à 19 h 15 [...] à la suite d'un fort vent, la charpente et la couverture totale du Bâtiment B de l'Internat du Lycée, en construction, ont été arrachées et projetées en deux parties, une à 25 mètres et l'autre à 50 mètres environ*" ³⁴. L'architecte affirme que "*cet accident retarde les travaux d'environ TROIS MOIS*" et pense que "*l'internat pourrait être ouvert après les vacances de Pâques 1958*" ³⁵. Finalement, il n'ouvrira que le 14 septembre 1959. Les travaux d'aménagement des terrains, des cours, des pelouses continueront jusqu'en 1961.

³³ séance du 14 Décembre 1956.

³⁴ Lettre du Proviseur au Ministre du 22 Juin 1957 Copie in A.L.J.R.

³⁵ Lettre du 3 Août 1957. in A.L.J.R.

Octobre 1958 - Ouverture de l'externat.

L'externat devait ouvrir en 1958.

Le 16 septembre, le Maire prévient l'Inspecteur d'Académie que les locaux de l'externat seraient mis à la disposition du Proviseur pour la rentrée du 1^{er} Octobre. Mais dans sa réponse, l'Inspecteur fait des réserves importantes à propos des "*malfaçons ou mauvais matériel constatés par certains membres de la Commission des travaux*"³⁶.

Au Conseil Municipal, (séance du 24 septembre) MM. Clément et Durbet reviennent sur l'ampleur des malfaçons constatées dans la construction. Le Conseil exprime unanimement son mécontentement et évoque les indemnités que les entreprises concernées devront payer. M. Gauthé fait remarquer que les malfaçons dans le gros œuvre sont irréparables, les indemnités ne serviront à rien.

D'autre part, M. Durbet craint que l'achèvement des travaux ne se fasse que difficilement pendant la période des vacances et sur sa proposition, le Maire accepte de suspendre le paiement des honoraires des trois architectes chargés de l'œuvre et solidairement responsables du manque de surveillance des travaux³⁷.

Qui plus est, l'entreprise principale, responsable des travaux dépose son bilan. Cette faillite complique encore l'achèvement du chantier.

1958. Impressions de rentrée.

Jules-Renard ouvre donc. L'histoire du Lycée, errant entre ce qui restait des anciens locaux et d'autres provisoires, puis le Musée, ainsi que l'aventure des déménagements successifs, ont été étudiées dans les chapitres correspondants de notre étude.

Pierre et Marinette Vaudiau, qui étaient élèves en Terminale (math-élem)³⁸ cette année-là, racontent³⁹: "*Le Banlay, c'était encore la campagne, et les travaux du Lycée n'étaient pas terminés. Le bus qui nous prenait au Petit Lycée*⁴⁰ *nous déposait rue Emile-Combe*⁴¹. *Dans la cour, il restait encore des monticules de terre. C'est là que nous restions assis durant la récréation, même si ce n'était pas l'idéal pour nos souliers vernis [...] L'internat n'ouvrira qu'en septembre 1959. Il fallait donc rentrer en bus au Petit Lycée. Il n'y avait que deux ou trois cars pour tous, si bien qu'on s'y entassait à plus de cent*".

Malgré son titre : "Lycée de garçons", ses classes élémentaires étaient mixtes, une originalité par rapport aux classes primaires ordinaires⁴². Certaines classes terminales aussi, notamment les Math-Elem. Pour les jeunes filles arrivant du Collège Classique, le Lycée Jules-Renard était synonyme de modernité, mais aussi de liberté. Liberté de parler, dans la cour, à l'internat, au réfectoire, (ce qui n'était pas le cas au Collège de Jeunes filles). Liberté de fumer (alors qu'au vieux bahut, seuls les élèves de première et terminale en avaient le droit, après le repas et une demi-heure le soir). Et enfin "*absence de brimades*" (sic : ces anciens élèves veulent sans doute parler d'une discipline moins contraignante).

Dans son rapport du 10 Janvier 1959, le Proviseur note que *Le Lycée a pris possession au 1^{er} Octobre, dans des conditions difficiles, des nouveaux locaux de l'Externat. Tout n'était pas absolument terminé et d'importants travaux d'aménagement*

³⁶ Lettre du 23 septembre 1958. Copie in A.L.J.R.

³⁷ Compte Rendu du Conseil du 24 Septembre 1958 in Journal du Centre

³⁸ 33 élèves dont 14 filles ; photo de la classe avec le Professeur de Physique M. Sochet

³⁹ Article du "Journal du Centre" du Mercredi 4 Janvier 1990

⁴⁰ Les bâtiments restant du vieux lycée, réaménagés pour y loger l'internat, les classes primaires et certaines classes de premier cycle du Collège de Jeunes Filles.

⁴¹ (près de l'actuel super marché). Les rues et voies d'accès à la future cité scolaire n'étaient pas encore réalisées et la déviation restait en projet

⁴² Voir plus loin au chapitre concernant la fin du Petit Lycée

des cours et des voies d'accès restent encore à faire. L'expérience du trimestre écoulé a permis de constater ce qui restait à faire et ce qui devait être amélioré pour parfaire l'œuvre des architectes et des entrepreneurs : chauffage, clôture, rideaux pare-soleil, etc... ⁴³

Un lycée toujours en construction.

Ainsi s'achevait non pas la construction définitive du Lycée Jules-Renard, comme l'espéraient les amoureux de la stabilité et du calme, mais seulement la première étape.

Depuis 1958 les travaux n'ont jamais cessé. Construction de bâtiments nouveaux, transformation d'autres bâtiments, réaménagement des locaux pour des destinations pédagogiques différentes. Déménagements continuels des bureaux, des services, des salles spécialisées. Tout bouge sans cesse.

Cette nouvelle histoire du Lycée sera étudiée dans les chapitres suivants avec le changement de la population des lycéens, de la structure des enseignements, de la transformation de la vie scolaire.

La seule chose étonnante dans toute cette histoire, c'est qu'à prendre en compte tous les témoignages des anciens élèves et professeurs, finalement, malgré les changements de nom, de lieux, de personnes, le Lycée de Nevers semble être resté le même, avoir gardé réellement la même âme, le même état d'esprit au moins jusqu'à ces dernières années.